



FICHE ATELIER : Arts du cirque

Protocole COVID 19

1. Effectif. Précaution sanitaire

- Effectif limité à 14 enfants, animateurs compris.
 - Si un adhérent présente des symptômes du COVID 19 (fièvre, toux,...), il doit spontanément rester chez lui et ne pas se présenter à son activité du CFC.
 - En cas de signes de maladie (fièvre, toux,...), dans la quinzaine suivant un atelier ou sortie, l'adhérent doit prévenir immédiatement le responsable de cette activité au sein du Conseil d'Administration du CFC.
- Atelier Arts du cirque : Claude Leroy – 06 33 26 48 04.

2. Vestiaire.

- Le vestiaire restant fermé, les enfants devront arriver en tenue de sport avec juste les chaussures à changer à l'entrée de la salle.
- Les vêtements d'extérieur seront laissés au fond de la salle durant l'activité.
- Les parents devront accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au hall d'entrée et revenir les chercher de même sans entrer dans la salle d'activités et en respectant les gestes barrières avec les autres personnes.

3. Mesures sanitaires.

- Les enfants devront obligatoirement se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle.

4. Utilisation du matériel.

- Les disciplines proposées seront en accord avec les normes en vigueur et susceptibles d'évolution à l'avantage des élèves.

5. Diffusion

- Diffusion de la fiche atelier à l'animateur et tous les adhérents inscrits aux arts du cirque.

6. Version et date de diffusion

- Version 1-2020 diffusée le 25 mai 2020.